

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-96

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif à l'information sur les prix des prestations de services réguliers de transport public de personnes ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 novembre 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 9 novembre 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH